MAIRIE D'HERCHIES

Département de l'Oise Arrondissement de Beauvais Canton Nord Ouest

PROCES VERBAL

Réunion du Conseil Municipal du mardi 8 mars 2022

Date de la convocation

Le 1^{er} mars 2022

Date de l'affichage

Le 1er mars 2022

Présents:

Excusés :

Avait donné procuration:

Secrétaire de séance :

L'an deux mil vingt-deux, le huit mars à dix-neuf heures 15 minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle annexe sous la présidence de Monsieur Jean-

Charles PAILLART, Maire.

MM. PAILLART, Mmes FRANCOIS, PEREIRA, MM. DRELY,

ELIE, MARY, NACHUN, TESTARD, FAUCHEUX, FRANCOIS

Marc, Mmes, DERWEDUWEN, OUIN, LACOMBLED.

Mmes JAMOIS, PEAUCELLIER.

Mme PEAUCELLIER à Mr PAILLART

Mme JAMOIS à Mme FRANCOIS

A l'ordre du jour

• Adoption du Procès-Verbal du mardi 18 janvier 2022

Benoit ELIE

- Règlement pêche rivière tarifs enfants Herchies moins de 16 ans et enfants Herchies plus de 16 ans création cartes invités règlement invités
- SIEAB Hydrants fiscalisation ou défiscalisation
- Cté Agglomération du Beauvaisis : transfert de la compétence du Contrat Locale d'Education Artistique (CLEA) vers la CAB et prise de compétence Education Artistique et Culturelle par la CAB (EAC)
- Cté Agglomération du Beauvaisis : environnement déchets rapport 2020 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de collecte des déchets ménagers et assimilés (document à consulter en mairie)
- Cté Agglomération du Beauvaisis : SPANC : environnement assainissement rapport 2020 sur le prix et la qualité du service public <u>d'assainissement non collectif</u> (document à consulter en mairie)
- Cté Agglomération du Beauvaisis : SPANC : environnement assainissement rapport 2020 sur le prix et la qualité du service public <u>d'assainissement collectif</u> (document à consulter en mairie)
- Demandes de subventions :
 - . Conseil Départemental de l'Oise : réfection du porche église (charpente et toiture)
 - . Communauté d'Agglo du Beauvaisis : FDC
 - * Remplacement des fenêtres et portes de la mairie
 - * Rénovations sur les bâtiments scolaires maternel et primaires fenêtres
- Création contrat PEC au 25 août 2022 Agent entretien 20h/semaine 1 an
- Création contrat PEC au 1^{er} avril 2022 Agents des espaces verts 20h/semaine 1 an

- Renouvellement contrat à durée déterminée adjoint technique des espaces verts au 16 avril 2022 35h/semaine 1an
- Arrêté pour entretien des trottoirs et caniveaux
- Questions diverses.

Monsieur PAILLART remercie les membres présents à la réunion de Conseil Municipal.

1 - Adoption du Procès-Verbal du mardi 18 janvier 2022

Pas de remarque

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte rendu et signe le registre.

2 - Règlement pêche rivière – tarifs enfants Herchies moins de 16 ans et enfants Herchies plus de 16 ans – création cartes invités – règlement invités

Monsieur PAILLART donne la parole à Madame FRANCOIS.

Madame FRANCOIS explique que jusqu'à lors l'application du tarif « étudiants d'Herchies âgés de +16 ans » était applicable uniquement si le parent était sociétaire, et le tarif « Enfants d'Herchies de moins de 16 ans <u>sans parent sociétaire</u> « n'existait pas ». Il y avait donc une certaine incohérence dans le règlement par rapport aux enfants de l'extérieur.

D'autre part Madame FRANCOIS informe que certains pêcheurs souhaiteraient venir avec des invités.

Après concertation avec les membres de la commission pêche Madame FRANCOIS propose qu'à compter du 12 mars 2022 (date d'ouverture de la pêche en rivière) soit appliqué le règlement ci-dessous :

. Règlement pêche rivière :

•	Pêcheurs domiciliés hors de la commune	84 Euros
•	Pêcheurs domiciliés dans la commune	54 Euros
•	Etudiants d'Herchies âgés de +16 ans sans parent sociétaire	27 Euros
•	Enfants d'Herchies de moins de 16 ans sans parent sociétaire	20 Euros
•	Enfants d'Herchies de moins de 16 ans dont un parent sociétaire	gratuit
•	Enfants de l'extérieur de moins de 16 ans accompagnés d'un adulte	27 Euros
•	Carte d'invité journalière	15 euros

Règlement pêche rivière « invités » :

Tarif: 15 € /jour sur présentation de la carte de pêche (ex-timbre piscicole)

Monsieur PAILLART souhaite:

- limiter le nombre à 2 invités par jour et par pêcheur
- modifier le règlement général 2023 comme suit :

Aux appâts naturels le nombre de truites sera limité à 3 truites par jour et par pêcheur en lieu et place de 5

truites

A la mouche le nombre de truites sera limité à 2 par jour et par pêcheur en lieu et place de 3 truites.

Décision du Conseil Municipal:

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le nouveau règlement pêche 2022 ainsi que la modification du règlement 2023.

3 – SIEAB - Hydrants (fiscalisation ou défiscalisation)

Proposition de Monsieur PAILLART:

La participation pour la commune d'Herchies s'élève à 4 952€ pour 2022 (19 hydrants sur le territoire). Cette somme est fiscalisée (prélevée directement sur la feuille d'imposition)

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable pour la fiscalisation de la contribution 2022 des hydrants.

4 – <u>Cté Agglomération du Beauvaisis</u>: transfert de la compétence du Contrat Locale d'Education Artistique (CLEA) vers la CAB et prise de compétence Education Artistique et Culturelle par la CAB (EAC)

Proposition de Monsieur PAILLART

Le Contrat Local d'Education Artistique (CLEA) est un dispositif crée en 1993, de sensibilisation à l'art et à la culture à destination du jeune public et des acteurs éducatifs qui en ont la charge. Depuis 1997, la ville de Beauvais porte ce dispositif auprès des établissement scolaires et accueils de loisirs de Beauvais. Afin de répondre aux nouvelles ambitions du ministère de la culture en matière d'éligibilité d'accès à la culture et au nouveau cadre partenarial avec l'Etat, il convient d'élargir le CLEA aux 53 communes de l'Agglomération

L'Education Artistique et Culturelle (EAC) permet de réduire les inégalités d'accès à l'offre culturelle dans le cadre de la généralisation de l'EAC à l'agglomération : permettre au plus grand nombre de participants de rencontrer des œuvres, de développer une pratique artistique et culturelle et de promouvoir la fréquentation des lieux culturels.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de transférer la compétence du Contrat Locale d'Education Artistique (CLEA) vers la CAB et la prise de compétence Education Artistique et Culturelle par la CAB (EAC).

5 – <u>Cté Agglomération du Beauvaisis</u>: environnement – déchets – rapport 2020 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de collecte des déchets ménagers et assimilés (document à consulter en mairie)

rapport 2020 sur le prix et la qualité du service public <u>d'assainissement non collectif</u> (document à consulter en mairie)

<u>Cté Agglomération du Beauvaisis</u>: environnement – assainissement – rapport 2020 sur le prix et la qualité du service public <u>d'assainissement collectif</u> (document à consulter en mairie)

Proposition de Monsieur PAILLART:

Les présents rapports 2020 concernent :

- 1. La compétence déchets sur les 53 communes de la communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB),
- 2. la compétence assainissement non collectif sur les 53 communes de la communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB),
- 3. la compétence assainissement collectif sur le périmètre de 31 des 53 communes de la communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB),
- 4. la délégation de service public pour l'entretien et l'exploitation du service d'assainissement collectif des 29 communes de la CAB.

Le premier rapport expose l'organisation du service, les indicateurs techniques et financiers, ainsi que la prévention et la sensibilisation du service déchets.

Les rapports 2 et 3 exposent l'organisation du service, les indicateurs techniques, financiers et les performances du service d'assainissement collectif ou non collectif.

Le dernier rapport est produit par le délégataire chaque année et comprend notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.

Les rapports 2 – 3 et 4 ont été présentés au conseil communautaire du 17 décembre 2021 et celui sur les déchets a été présenté au conseil communautaire du 27 janvier 2022. Ils ont également été examinés par la commission consultative des services publics locaux du 30 novembre 2021 (rapports 2-3 et 4) et du 25 janvier 2022 (rapport 1).

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte, les rapports 2020 ci-dessus énumérés.

6 – Demandes de subvention

- . Conseil Départemental de l'Oise : réfection du porche église (ossature-charpente et coiture)
 - . Communauté d'Agglo du Beauvaisis : FDC
 - * Remplacement des fenêtres et portes de la mairie
 - * Rénovations sur les bâtiments scolaires maternel et primaires fenêtres

Proposition de Monsieur PAILLART:

Demandes de subventions complémentaires (dossiers proposés à la réunion de conseil du 18 janvier 2022)

Enumération des devis :

- remplacement des fenêtres et portes de la mairie : espace fenêtres Beauvais : 40 128.59€ TTC
- rénovations sur les bâtiments scolaires maternel et primaires : espace fenêtres Beauvais : 8 227.18€ TTC
- réfection du porche de l'église (ossature charpente et toiture) : GILLON Hanvoile : 9 726.00€ TTC

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les devis ci-dessus énumérés et autorise Monsieur le Maire à demander les subventions auprès des organismes financiers.

7 - <u>Création contrat PEC au 25 août 2022</u> - Agent entretien - 20h/semaine - 1 an <u>Création contrat PEC au 1^{er} avril 2022</u> - Agents des espaces verts - 20h/semaine - 1 an <u>Renouvellement contrat à durée déterminée adjoint technique des espaces verts au 16 avril 2022 - 35h/semaine - 1an</u>

Proposition de Monsieur PAILLART:

Création de Ces contrats pour le fonctionnement de la commune. Agent d'entretien au 25 août pour l'entretien de l'école, agent des espaces vers pour pallier aux travaux d'été.

Monsieur PAILLART informe qu'un des agents d'entretien des espaces verts actuellement en contrat PEC est en accident du travail depuis décembre 2021. Son contrat se termine en avril 2022 et cet agent pourra prétendre ensuite à la retraite.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de créer ces contrats de travail et autorise Monsieur le Mairie à recruter les agents et à signer tous actes administratifs correspondants.

8 - Arrêté pour l'entretien des trottoirs et caniveaux

Monsieur PAILLART donne la parole à Madame FRANCOIS.

Madame FRANCOIS souhaiterait que les administrés entretiennent les trottoirs et caniveaux et précise que certaines communes environnantes ont déjà pris des arrêtés en ce sens Madame FRANCOIS rappelle qu'un arrêté a déjà été pris par le passé pour le déneigement.

2 conseillers sont "contre" cette décision (Mme DERWEDUWEN et Mr NACHUN)

Madame PEREIRA signale que les communes n'ont plus le droit de mettre des produits phytosanitaires. Madame FRANCOIS informe qu'à partir de juillet 2022 on ne pourra plus traiter les cimetières.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal accepte, à la majorité, de prendre cet arrêté.

13 – Questions diverses

✓ Monsieur PAILLART :

- Rappel que les élections présidentielles auront lieu les dimanches 10 et 24 avril. Il fait circuler le tableau de tenue du bureau de vote afin que les conseillers s'inscrivent.

✓ Madame FRANCOIS :

- PERISCOWEB : encaissement des cantines par carte bleue via internet (prépaiement). Le logiciel sera mis en place à effet du 1er mai 2022, les parents seront informés en avril et un guide d'utilisation leur sera remis.
- Eclairage public : remplacement des anciens luminaires par du LED. Les travaux dirigés par le SE60 de Beauvais vont se faire en 2 tranches. Tranche 1 : au mois de juin : 54 000€ subventionné à hauteur de 54%, tranche 2 : à l'automne : subventionné a hauteur de 80% (en attente d'un devis).

Le village restera éclairé en totalité la nuit.

- Espaces verts : L'entreprise Jardi Paysage d'Oudeuil a nettoyé tous les massifs de fleurs dans le village et installé du géotextile ainsi que de la pouzzolane afin de limiter la repousse de l'herbe.

Travaux par les employés communaux : - Les cantonniers ont fait un abri pour ranger l'épareuse et fermé le hangar pour protéger la remorque de la pluie (remorque entièrement repeinte cet hiver). Des semis de fleurs des champs ont été réalisés sur des zones de pelouse, des panneaux « biodiversité » ont été crées et seront installés au printemps sur ces zones.

- AIR DE JEUX : rencontre effectuée avec l'entreprise QUALI-CITE en présence de quelques conseillers et conseillères. L'air de jeux destinée aux touts petits (jeux à ressort et cabane avec toboggan) initialement prévue sur la place communale sera installée dans la cour de l'annexe (les jeux auraient été trop prêt de la voie ferrée). Les lieux seront aménagés de barrières et d'un portail de sécurité, le mur de l'annexe ainsi que le garage seront démolis et remplacés par une clôture. Les jeux pour les plus grands (balançoire nid d'aigle et jeu d'équilibre) seront implantés entre la haie de thuyas du terrain de pétanque et le terrain de tennis.

Afin de finaliser le projet Madame FRANCOIS revoit prochainement les commerciaux des entreprises de jeux (quali-cité), de terrassement (Gogy) de clôtures (clôture-environnement).

Le City-stade financé par le conseil départemental à 70 % sera quant à lui implanté en prolongement du terrain de tennis. Ce projet ne devrait pas voir le jour cette année car de nombreuses communes sont prioritaires (dossiers déposés en 2020 et le conseil départemental ne réalise que 5 city-stade par an).

Madame LACOMBLED pose la question des nuisances du city stade et des airs de jeux et Madame DERWEDUWEN fait part d'une discussion avec un administré de la Peupleraie inquiet sur ce sujet. Réponse est donnée qu'il n'y aura pas plus de bruit que lors des matchs de foot.

✓ Madame DERWEDUWEN :

- Souhaite savoir:
 - . Si la clôture du city stade est prévue
 - . Ou en sont les travaux du pont à l'entrée du village. Monsieur PAILLART informe que les travaux commencent demain.
 - . Ou en est le dossier LAFLANDRE (maison insalubre rue Georges Hernoux)
 - . Ou en est la réparation de la porte de la boîte à livres cassée par le vent
 - . Ou en est la pose des pavés autobloquants autour de la boite à livres.

- Fait circuler des photos :
 - . De 2 panneaux tagués au niveau du pont du stade de foot
 - . D'une poubelle percée au niveau du pont du stade de foot
 - . De barrières et poteaux à repeindre au niveau du pont du stade de foot.
 - De panneaux d'affichage en mauvais état (il faut protéger les feuilles par un plexi glace)

Demande

. La mise en place d'un distributeur de sacs pour les déjections canines

Madame FRANCOIS précise que certains travaux sont réservés aux jeunes qui viennent faire un Pass-Permis. Depuis la mise en place du Pass-Permis par le Conseil Départemental de l'Oise (versement d'une aide de 600€ pour 70h de contribution) celui-ci a bénéficié à de nombreux jeunes du village qui ont découvert pour certains d'entre eux les travaux manuels comme la peinture. Ces jeunes ont contribué à l'embellissement du village et des bâtiments communaux (peinture mur de la cour d'école −classe maternelle et des CP-CE1 -dortoir école -fenêtres et volets annexe et mairie − sanitaire vestiaire stade - bureau des adjoints − panneaux électoraux - teinture coffrage extérieur, nettoyage des espaces verts etc..)

✓ Monsieur DRELY :

- Souhaite savoir s'il ne serait pas possible d'étudier les priorités à droite au niveau des lotissements La Fontaine, Le Vallon, Le Catillon, La Peupleraie et du Val de Bray. Aucune priorité à droite n'est respectée. Envisager peut-être de mettre des STOP.

✓ Madame PEREIRA :

- Les commissions fêtes et cérémonies et jeunesses se sont réunies le 5 mars dernier pour le projet de Noël 2022.

Projet retenu: marché de Noël au niveau de la place communal.

Date retenue: 3 décembre 2022.

Des contacts ont été pris avec des professionnels. Madame PEREIRA insiste sur l'organisation d'un marché de Noël et pas d'une brocante.

Emplacement gratuit pour les exposants.

Comme l'an dernier, la municipalité souhaite que les associations s'associe avec elle au projet.

Pas de parade cette année afin de concentrer l'évènement.

Programme de la journée en cours d'élaboration.

- Commission Jeunesse : proposition d'un journée bricolage enfants et parents / adolescents pour décorer le village (création autour du thème champêtre). Rien de définit ce jour. 2022 ou 2023 ?

✓ Monsieur TESTARD :

- Souhaite savoir quand seront coupés les peupliers derrière la ferme Monsieur PAILLART précise que l'entreprise VERTILEX va abattre les arbres courant mars.
- Informe qu'il a rencontré Monsieur Jean-Pierre BLOND qui souhaite savoir à quel moment le trou derrière chez lui va être curé. Monsieur BLOND redoute les prochains orages. Monsieur PAILLART précise que les services de la Communauté d'Agglomération ont été relancés.

- Souhaite savoir pourquoi un traçage avec des ficelles a été effectué dans le champ de Monsieur PELLETIER (route en direction du cimetière). Monsieur PAILLART précise que la municipalité souhaite mettre des fagots pour retenir la boue lors des orages. Cette opération sera programmée après la récolte d'octobre. Actuellement Monsieur PELLETIER s'oppose au projet. Monsieur PAILLART va rencontrer à nouveau Monsieur PELLETIER
- Suite au nettoyage effectué par la commune le long du bois du Roy, Monsieur TESTARD souhaite savoir s'il peut récupérer sa parcelle de terre. Celle-ci était rognée par les véhicules qui ne pouvant emprunter correctement le chemin communal roulaient dans son champ.

 Le Conseil Municipal donne son accord et précise qu'il faudra regarder le cadastre afin de bien délimiter la partie communale et la partir privée.

✓ Madame LACOMBLED :

- Signale qu'à cause du panneau "un train peut en cacher un autre" il y a une mauvaise visibilité à hauteur du stop situé au passage à niveau.

 Madame FRANCOIS précise qu'un courrier va être adressé à la SNCF pour qu'il le décale légèrement.
- Souhaite savoir si la commune va faire un geste pour la guerre en Ukraine. Monsieur PAILLART précise que la mairie de Beauvais en collaboration avec la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis vont mettre en place une collecte de fond.

La séance est levée à 21 heures 45.